



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Caucus des femmes

Autonomisation économique des femmes et égalité de rémunération

Priorités et réalisations de la période 2010-2012

Le rapport d'activités couvre les diverses activités menées par le CSEE de 2010 à 2012. Le chapitre intitulé *Égalité des chances* résume les différents domaines sur lesquels le CSEE et ses organisations membres ont travaillé au cours des deux dernières années. Le point de départ est certainement une excellente connaissance et compréhension des politiques de l'UE sur l'égalité, ainsi que des politiques d'inclusion de l'UE et de la nécessité pour le CSEE de prendre des mesures efficaces afin de promouvoir le développement de l'égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail et dans le monde syndical.

L'un des points essentiels et l'une des priorités de l'Union européenne sont sa Stratégie 2010-2015 pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui couvre notamment l'indépendance économique égale, un salaire égal pour un travail égal et un travail de valeur égale, l'égalité dans le processus décisionnel, la dignité, l'intégrité et l'éradication de la violence basée sur le genre, l'égalité entre les hommes et les femmes dans les actions extérieures et les questions horizontales.

Au cours des trois dernières années, le CSEE a engrangé des résultats alors que l'Europe se trouvait dans un contexte économique et politique particulier en raison de l'impact social de la crise. Le CSEE a notamment abordé quatre questions : l'impact de la crise économique sur les femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes ; la conciliation du travail et des responsabilités syndicales et familiales ; l'égalité des genres et la non-discrimination dans les syndicats, ainsi que la non-discrimination dans les écoles et la lutte contre les stéréotypes de genre.

Prenant appui sur ces réalisations, le CSEE a identifié avec ses organisations membres les questions et les défis principaux auxquels les syndicats d'enseignants doivent répondre. Ils doivent maintenant chercher à définir la manière de faire progresser ces priorités aux niveaux local, régional et national et envisager les différentes possibilités d'interaction avec le niveau européen.

L'autonomisation économique des femmes dans le cadre de l'éducation : répondre aux besoins pratiques, fixer des objectifs stratégiques

Une grande partie des acquis obtenus au cours du vingtième siècle dans le domaine de l'égalité des genres dans l'éducation et des droits civils, humains et sociaux est aujourd'hui contestée par des gouvernements engagés dans des politiques néolibérales¹. La participation des femmes dans l'éducation, que ce soit en tant qu'enseignantes ou apprenantes, a longtemps été jugée essentielle pour changer la position d'inégalité qu'occupaient les femmes dans la société, et notamment leur

¹ <http://www.genderandeducation.com/resources/contexts/legislative-frameworks/>

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

manque de ressources économiques. En fait, selon l'OCDE, près de la moitié de la croissance économique produite dans les pays de l'OCDE au cours des cinquante dernières années résulte de l'augmentation du niveau d'éducation de ces populations. Une corrélation directe peut être établie avec le fait que davantage de filles ont fait des études de niveau supérieur et avec la réalisation d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes en termes d'années passées à étudier². Naturellement, ces gains obtenus en matière d'égalité dans l'éducation sont loin d'être exhaustifs et les garçons et les filles sont concernés différemment. Ainsi, se pose toujours la question des stéréotypes dans l'éducation³, qui est étroitement liée au fait que les filles sont toujours largement sous-représentées dans les matières dites « dures » que sont les sciences, la technologie et les mathématiques, et que les taux de décrochage scolaire concernent de plus en plus les garçons avant la fin de leurs études secondaires.

Il n'a pas été tellement aisé de traduire les gains en matière d'égalité enregistrés dans le secteur de l'éducation en une autonomisation économique des femmes ; même dans les pays les plus « respectueux des femmes », l'égalité d'accès de celles-ci au pouvoir économique n'a pas encore été atteinte. En fait, la transition de l'éducation à l'emploi est une étape critique, parce que c'est à ce moment-là que les fondations sont jetées pour la plupart des inégalités que les femmes rencontrent au cours de leur vie active⁴. Un nombre sans précédent de femmes entre sur le marché du travail, mais elles ont tendance à rencontrer de nombreuses difficultés pour décrocher leur premier emploi ; elles sont plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel et, comme nous le savons toutes, elles gagnent moins que les hommes. Selon les statistiques recueillies en 2009, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans les pays de l'OCDE reste obstinément élevé : les femmes gagnent en moyenne 16 % de moins que les hommes et les femmes qui gagnent le plus ont en moyenne une rémunération de 21 % inférieure à celle des hommes⁵. En fait, nous nous trouvons dans une situation où, même lorsque nous parvenons à faire des progrès et à envoyer davantage de filles à l'école plus longtemps et qu'elles obtiennent d'excellents résultats à des niveaux d'enseignement supérieurs, toutes ces avancées risquent d'être perdues lorsqu'elles entrent sur le marché du travail.

Il serait donc peut-être utile pour nous, en tant que syndicats d'enseignants, de réfléchir à la distinction entre les besoins pratiques des femmes et leurs objectifs stratégiques⁶, lorsqu'il s'agit d'assurer l'égalité d'accès et d'expérience dans l'éducation ainsi qu'une plus grande égalité économique avec les hommes. Les besoins pratiques des femmes doivent trouver des réponses concrètes et immédiates, alors que leurs objectifs stratégiques doivent tenir compte d'une transformation à plus long terme de la vie des femmes.

²« *L'égalité des genres dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat* », 2012:3 (en anglais)

³Le CSEE a récemment achevé son projet sur les stéréotypes de genre et est en train de rédiger le rapport final.

⁴« *L'égalité des genres dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat* », 2012:4.

⁵Voir le rapport de l'OCDE sur *L'égalité des genres dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat*, mai 2012.

Disponible sur: <http://www.oecd.org/employment/50423364.pdf>

⁶Voir Molyneux, M. (1985), « Mobilisation without emancipation? Women's interests, states and revolution in Nicaragua », *Feminist Studies* 11: 227-54.

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Dans le climat actuel – et c'est urgent dans un grand nombre de nos pays –, comptent au nombre des besoins pratiques des femmes l'élaboration de stratégies et le développement d'outils susceptibles d'être utilisés pour convaincre les gouvernements que les réponses politiques à la crise devraient « prendre appui sur le rôle des femmes en tant qu'agents économiques »⁷, parce que cela contribuera à atténuer les effets négatifs de la crise économique. Une manière d'y parvenir pourrait consister à suivre de près la mise en œuvre de la législation existante en matière d'égalité des genres, en particulier lorsque des incitations sont introduites pour stimuler l'économie, afin de veiller à ce que les femmes ne perdent par leur emploi (souvent précaire) ou ne voient pas leur salaire réduit plus largement que chez les hommes. Dans les pays à haut et moyen revenu, les femmes migrantes sont, notamment, fortement exposées au risque de perdre leur emploi⁸.

En ce qui concerne les objectifs stratégiques des femmes en ces temps de crise, nous devons veiller à ce que les décideurs politiques investissent dans des mécanismes de protection sociale à long terme et dans la protection des secteurs dans lesquels la participation des femmes au travail est disproportionnée. Les expériences tirées des crises économiques précédentes ont, en effet, prouvé qu'il s'agit d'une nécessité⁹. Les femmes sont les premières à ressentir les effets d'un grand nombre des mesures d'austérité qui ont été mises en œuvre, en particulier la réduction des dépenses dans les services sociaux et de santé et dans l'éducation. Les mesures d'austérité doivent donc être évaluées en permanence afin de déterminer dans quelle mesure elles peuvent perpétuer ou atténuer les inégalités entre les genres¹⁰.

Il est clair que la relation entre les besoins pratiques et les objectifs stratégiques est étroite. Il n'est peut-être pas toujours possible, ni même souhaitable, d'opérer une telle distinction entre les besoins et les objectifs des femmes. Néanmoins, il pourrait être utile pour nous, en tant qu'avocates des droits des femmes dans l'éducation et de leur autonomisation économique, d'opérer cette distinction en fonction des circonstances. Cela nous permet de rationaliser davantage nos moyens de pression et nos actions de plaidoyer et de faire en sorte que nous ciblions les bonnes institutions et les bonnes personnes, au bon moment et de la façon la plus efficace.

⁷Sabarwal S et al. (2009), *The global financial crisis: assessing vulnerability for women and children*.

Washington, DC, Banque mondiale, 2009. Disponible sur : <http://worldbank.org/financialcrisis/pdf/Women-Children-Vulnerability-March09.pdf>

⁸Document de discussion d'ONUSIDA (2012), « *Impact de la crise économique mondiale sur les femmes, les filles et l'égalité entre les sexes* ». Disponible (en anglais) sur :

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/discussionpapers/JC2368_impact-economic-crisis-women_en.pdf

⁹Document de discussion d'ONUSIDA (2012), « *Impact de la crise économique mondiale sur les femmes, les filles et l'égalité entre les sexes* ». Disponible (en anglais) sur :

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/discussionpapers/JC2368_impact-economic-crisis-women_en.pdf

¹⁰Document de discussion d'ONUSIDA (2012), « *Impact de la crise économique mondiale sur les femmes, les filles et l'égalité entre les sexes* ». Disponible (en anglais) sur :

http://www.unaids.org/en/media/unaids/contentassets/documents/document/2012/discussionpapers/JC2368_impact-economic-crisis-women_en.pdf



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

La violence à l'égard des femmes et les droits des travailleurs

La violence à l'égard des femmes touche tous les groupes de femmes, indépendamment de leur âge, de leur origine raciale ou ethnique, de leur religion ou de leurs convictions, de leur orientation sexuelle et de leurs aptitudes physiques ou mentales. La violence basée sur le genre peut être d'ordre physique et/ou psychologique et/ou sexuel tout autant qu'économique. Différentes formes et actes de violence basée sur le genre reflètent et créent des inégalités de genre au niveau personnel et structurel. Les incidents violents peuvent se produire dans le cercle public ou privé et dans des espaces physiques ou virtuels en ligne (cyber-harcèlement). Les enseignants et d'autres membres du personnel de l'éducation jouent un rôle essentiel dans la transformation des genres et la prévention de la violence basée sur le genre, notamment dans l'environnement éducatif et dans la société en général. Il incombe donc aux écoles de prendre des mesures pour prévenir la violence à l'école et le harcèlement du personnel. Les enseignants doivent être en mesure d'enseigner et les élèves d'apprendre dans des environnements sûrs, sains et positifs¹¹. Pour cela, davantage d'investissements publics sont nécessaires afin de dispenser aux enseignants et au personnel de l'éducation, tant hommes que femmes, une formation sur la manière d'aborder la violence basée sur le genre, qui inclue les hommes et les garçons dans le travail de prévention de la violence dans le secteur de l'éducation.

Conformément au [programme d'action de la CES](#) sur l'égalité hommes-femmes, qui fait figurer le lien entre la violence domestique et les droits sur le lieu de travail parmi les cinq priorités de la CES dans ce domaine et à la [résolution de l'IE sur l'éducation et l'élimination de la violence envers les femmes](#), adoptée au Congrès de l'IE au Cap en 2011, le CSEE travaille sur ce sujet essentiel dans le cadre de plusieurs projets, comme la prévention du [cyber-harcèlement](#) à l'égard des enseignants et du personnel de l'éducation et, plus récemment, la prévention de la [violence de tiers](#).

[Les syndicats jouent](#) un rôle important dans l'atténuation de l'impact de la violence domestique sur les travailleurs en améliorant les droits des travailleurs, notamment par des méthodes telles que le renforcement des connaissances sur la violence domestique et la raison et la manière dont elle affecte les lieux de travail, le partage de pratiques syndicales destinées à prévenir et à mettre un terme à la violence domestique, l'élaboration de stratégies pour traiter la violence et le harcèlement sur le lieu de travail et l'adoption de recommandations aux organisations membres et à leurs affiliés.

En tant que syndicats de l'enseignement, nous souhaitons poursuivre les actions de sensibilisation à l'impact de la violence domestique et de la violence à l'égard des femmes en général et en milieu scolaire en tant qu'exigence essentielle pour parvenir à un développement juste et égal de la société. Il faut rassembler et partager les bonnes pratiques qui peuvent aider les enseignants et leurs syndicats à prévenir la violence à l'égard des femmes et à faire respecter les droits des travailleurs. En notre qualité de syndicats d'enseignants, nous devons soutenir les enseignants et le personnel de l'éducation dans leur lutte contre la reproduction des inégalités de genre qui contribuent à maintenir une culture de la violence. Le rôle des syndicats nationaux d'enseignants doit être de faire pression sur les gouvernements nationaux et sur les autorités de l'éducation afin qu'ils introduisent l'égalité

¹¹Voir le plan d'action mis à jour du CSEE sur la prévention et la lutte contre la violence dans les écoles, 2010.



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

des genres dans les programmes scolaires de manière transversale et à tous les niveaux, dans le but d'éradiquer tout type de discrimination ou de sexisme et de mettre un terme à la violence basée sur le genre.

Promotion de la conciliation de la vie professionnelle, de la vie familiale et de la vie privée

Depuis l'Assemblée générale du CSEE en 2009, le Comité Égalité et son groupe de travail se sont efforcés de développer et de surveiller les résultats de toutes les initiatives concernant la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Cette question est directement liée à d'autres, qui sont au cœur du travail du Comité permanent de l'égalité du CSEE. Ainsi, l'éradication des stéréotypes de genre a été identifiée comme l'une des stratégies possibles pour réduire l'inégalité dans la prise en charge des soins au sein de la famille. L'autonomisation dépend du temps que nous pouvons consacrer aux responsabilités professionnelles ou syndicales. Les femmes qui ont des responsabilités parentales sont automatiquement exclues. Les enquêtes et les données collectées nous apprennent qu'en Europe, 75 pourcent des travailleurs à temps partiel sont des femmes et que l'impact de la parenté sur la participation au marché du travail est plus fort sur les femmes que sur les hommes. La crise a aggravé cette situation. Au cours de nos réunions, nous nous sommes mises d'accord sur une série de mesures à mettre en œuvre au niveau du CSEE et au niveau politique. Dans le projet susvisé « Les syndicats de l'enseignement luttent contre les stéréotypes et la ségrégation de genre dans le monde du travail »¹², le CSEE a encouragé ses organisations membres à présenter et à échanger de bonnes pratiques afin de tirer mutuellement les leçons de l'expérience des autres. Par ailleurs, le travail sur le partage de données et d'informations s'est poursuivi.

Une autre activité conforme au projet relatif à la conciliation de la vie professionnelle et familiale a été la Conférence du CSEE sur l'éducation de la petite enfance à Budapest, les 20 et 21 février 2012, qui a souligné l'importance des structures d'accueil des enfants pour les femmes. Dans bon nombre de pays, l'[objectif de Barcelone](#) est toujours loin d'être atteint et les femmes sont donc contraintes de travailler à temps partiel, voire d'arrêter de travailler, pour s'occuper des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Le CSEE a toujours affirmé que les enseignants et le personnel de l'éducation qui prennent des congés pour s'occuper d'enfants ou de personnes âgées ne devraient pas être pénalisés au niveau de la retraite et des possibilités de perfectionnement professionnel et que nous devons faire pression sur les gouvernements afin qu'ils investissent dans des systèmes d'accueil des enfants et d'éducation de la petite enfance publics, de qualité, gratuits et accessibles à tous, et qu'ils proposent une formation professionnelle de qualité et des salaires adéquats pour les enseignants et personnels de l'éducation. Cependant, dans la plupart des pays européens, les gouvernements ont décidé de réduire les investissements dans l'éducation et les services sociaux, soi-disant pour réduire des dépenses excessives. Les syndicats européens d'enseignants peuvent aisément affirmer que, dans la majorité des pays européens, aucun réel effort n'est fait pour favoriser la conciliation entre les responsabilités professionnelles et familiales et que les femmes se heurtent à un dilemme difficile : travail ou s'occuper de leur famille. Même la [révision de la directive sur le congé de maternité](#) a été suspendue et les hommes prenant des congés parentaux restent minoritaires.

¹²La conférence de clôture s'est déroulée à Varsovie les 11 et 12 septembre 2012.



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Dans la perspective de la réunion du Comité permanent de l'égalité du CSEE en mars 2012, le CSEE a recueilli des exemples d'actions entreprises par les organisations membres pour aider les femmes à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Seuls sept syndicats ont répondu, mais ils ont montré un grand intérêt pour cette question : leurs activités allaient des conseils formulés sur le congé parental ou le travail à temps partiel aux affiliés au recours au dialogue social pour faire changer la législation actuelle. Certains ont également contribué à la création de jardins d'enfants sur les lieux de travail.

Il reste toutefois beaucoup à faire dans ce domaine : les femmes sont sous-représentées dans les instances décisionnelles des syndicats et elles ont moins de perspectives de carrière que les hommes. Tant sur le lieu de travail que dans les syndicats, les horaires de travail des femmes devraient être plus flexibles afin qu'elles puissent participer aux activités les plus intéressantes. Le CSEE pourrait soumettre ce sujet à la discussion dans le cadre des activités de dialogue social, par exemple.

En résumé, que constatons-nous ? Le CSEE et ses organisations membres déploient des efforts considérables pour offrir de meilleures conditions de travail aux femmes, mais, dans le même temps, la crise a gravement frappé les services sociaux et, en particulier, ceux destinés à faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Si nous voulons atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 sur le taux d'emploi des femmes et la croissance, le CSEE et ses organisations membres doivent renforcer le dialogue social et faire pression sur les gouvernements nationaux afin de les empêcher de réduire les investissements dans les structures d'accueil des enfants et dans la formation.

Supprimer l'écart entre la participation des hommes et des femmes dans les instances décisionnelles

L'un des objectifs majeurs des syndicats d'enseignants devrait être de prendre des mesures afin de supprimer l'écart entre la participation des hommes et des femmes dans les instances décisionnelles.

De nombreuses raisons importantes plaident pour la prise en compte de cette question :

- renforcer la crédibilité des actions menées par les syndicats d'enseignants en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles ;
- renforcer la sensibilisation au fait que les enseignants et le personnel de l'éducation jouent un rôle essentiel dans l'élimination des stéréotypes de genre dans l'éducation ;
- mettre en place une coopération plus efficace avec d'autres syndicats et mouvements sociaux, y compris des mouvements de femmes, afin d'améliorer la situation des femmes sur le marché du travail ;
- lutter efficacement contre le harcèlement moral. Selon des rapports internationaux, les écoles, en raison de leur structure, sont particulièrement exposées au harcèlement moral.

Lancé par le Comité permanent de l'égalité du CSEE et le Comité de la promotion des femmes du CSEE, le projet européen *Les syndicats de l'enseignement luttent contre les stéréotypes et la*



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

ségrégation de genre sur le marché du travail s'est achevé par la préparation de lignes directrices sur la manière dont les syndicats de l'enseignement peuvent contribuer à atténuer et à mettre un terme aux stéréotypes de genre dans l'éducation et à la ségrégation de genre sur le marché du travail. Ces lignes directrices comprennent des suggestions sur la manière de préparer des actions en vue d'augmenter la représentation des femmes.